



Traité Baba Batra

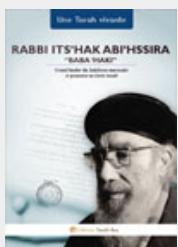
Michna 11 - Chapitre 5

אמֵר בְּבָנָ שְׁמֻעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל:
בְּפִי דְּבָרִים אָמְרוּם? בְּלֹחַ,
אֲבָל בְּיִבְשׁ אִינוֹ צָרִיר.
תִּיבְ לְהַכְּרִיעַ לוֹ טְפַח.
פִּיהָ שְׂוֹקֵל לוֹ עַיִן בְּעַיִן,
נוֹתֵן לוֹ גְּרוּמִים,
אֲסֵד לְעִשְׂרָה בְּלֹחַ,
וְאֲסֵד לְעִשְׂרִים בְּיִבְשׁ.
מִקּוּם שְׁנָהָגוּ לְמֹוד בְּדַקָּה,
לֹא יְמֹוד בְּגַטָּה,
בְּגַטָּה, לֹא יְמֹוד בְּדַקָּה;
לְמַחְקָה, לֹא יְגַדֵּשׁ,
לְגַדֵּשׁ, לֹא יְמַחַּקָּה.

Rabban Chimon Ben Gamliel dit : « A quels cas ces paroles s'appliquent-elle ? », aux objets humides, mais dans le cas des objets secs, ce n'est pas nécessaire. Il doit la faire pencher d'un tefa'h pour donner un peu plus de poids ; s'il pèse exactement, il doit donner en surcroît pour les objets humide, un dixième [de la mesure], pour les objets sec, un vingtième [de la mesure]. Dans un endroit où il est d'usage de mesurer avec de petites mesures, il ne faut pas mesurer avec les grandes ; là où il est d'usage de mesurer avec de grandes mesures, il ne faut pas mesurer avec des petites ; là où il est d'usage de donner des mesures rases, il ne faut pas donner des mesures entassées ; là où il est d'usage donner de mesure entassées, il ne faut pas donner de mesure rases.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions